



Belvaux/Sanem, le 9 octobre 2020

AVIS AU PUBLIC

Objet: projet d'aménagement particulier-quartier existant
Réf. communale : 2020-09
Loi applicable : loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – art. 30

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 5 octobre 2020, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a constaté que le projet d'aménagement particulier-quartier existant Parc Belval Sud est conforme par rapport au projet d'aménagement général.

Le projet d'aménagement particulier-quartier existant peut être consulté à partir du 15 octobre 2020 au 14 novembre 2020 inclus.

- à la maison communale;
- sur www.suessem.lu/publications

Le dépôt est publié le **17 octobre 2020** dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans un délai de trente jours de la publication du dépôt dans les quatre quotidiens, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz